

**Procès-verbal du Comité administratif de la  
Municipalité régionale de comté des Laurentides**

**PROVINCE DE QUÉBEC  
MUNICIPALITÉ RÉGIONALE  
DE COMTÉ DES LAURENTIDES**

Procès-verbal de la séance du **comité administratif** de la municipalité régionale de comté des Laurentides, qui s'est tenue à 16h00, le **quinzième jour du mois de avril de l'an deux mille dix**, en la salle des délibérations de la MRC des Laurentides, sise au 1255, chemin des Lacs à Saint-Faustin-Lac-Carré.

Étaient absents : messieurs Denis Chalifoux, Pierre Poirier et Jacques Brien

Étaient présents : messieurs les conseillers

Bernard Lapointe                    maire de la municipalité du Canton d'Amherst

Steven Larose                    maire de la municipalité de Montcalm

Pierre Pilon                    maire de la ville de Mont-Tremblant

formant quorum sous la présidence du préfet, monsieur Ronald Provost.

Étaient également présents : monsieur Michel Bélanger, directeur général et Me Louise Boivin, directrice générale adjointe et directrice du service juridique et des communications.

**1. Ouverture de la séance**

Le quorum étant constaté, le préfet souhaite la bienvenue à tous et procède à l'ouverture de la séance.

**2. Rés. CA 5026-2010  
Adoption de l'ordre du jour**

Il est proposé par le conseiller Steven Larose, appuyé par le conseiller Bernard Lapointe et résolu à l'unanimité des membres présents

QUE l'ordre du jour soumis pour adoption au début de la présente séance soit et est adopté après le retrait des items « Renouvellement des baux sur les terres publiques intramunicipales à la municipalité de Saint-Faustin-Lac-Carré », « *Fournisseurs internet* » puis l'ajout des items « *Montant forfaitaire à Chantal Giroux* », « *Postes d'inspecteur-calculateur grade 2* », « *Demande de congé sans solde d'André Martin* », « *Embauche d'étudiants* », « *Confirmation du mandat à Rousseau Lefebvre Inc.* », « *Inauguration du quartier général de la Sûreté du Québec* » et « *Forêt de proximité* ».

**ADOPTÉE**

**3. Gestion financière**

**3.1 Rés. CA 5027-2010  
Liste des déboursés du 19 mars au 15 avril 2010**

Il est proposé par le conseiller Bernard Lapointe, appuyé par le conseiller Steven Larose et résolu à l'unanimité des membres présents

QUE le comité administratif autorise et ratifie, le cas échéant, le paiement des sommes identifiées à la liste des déboursés présentée dans le cadre de la présente séance, pour la période du 19 mars au 15 avril 2010, portant notamment les numéros de chèques 13270 à 13354 inclusivement, au montant total de 1 340 775,21 \$.

**ADOPTÉE**

**4. Suivi de la dernière séance**

Le directeur général informe les membres du comité administratif du suivi de certains dossiers :

- La firme Tecsuit déposera son rapport le 10 mai;
- La firme Convercité a été retenue pour la conduite de la journée de réflexion des élus; En vue de la préparation de cette journée, les élus seront invités à relire le document de Solidarité rurale;

**Procès-verbal du Comité administratif de la  
Municipalité régionale de comté des Laurentides**

La rencontre avec la municipalité de Saint-Faustin-Lac-Carré et certains membres du CTEL relativement à la modification des baux a eu lieu.

**5. Gestion des ressources humaines**

**5.1 Rés. CA 5028-2010**

**Remplacement temporaire de Louise Boivin**

CONSIDÉRANT QU'aux termes de la résolution numéro CA 4999-2010 le comité administratif a accordé un congé sans solde pour la période du 30 août au 10 décembre 2010 à madame Louise Boivin pour les fins et selon les modalités mentionnées dans sa demande en date du 27 janvier 2010;

CONSIDÉRANT QUE le directeur général et la directrice générale adjointe et directrice du service juridique ont convenu du réaménagement des tâches de cette dernière qui seront effectuées temporairement pendant son absence ainsi que des priorités de travail d'ici le mois d'août prochain;

CONSIDÉRANT les recommandations du directeur général;

POUR CES MOTIFS, il est proposé par le conseiller Bernard Lapointe, appuyé par le conseiller Pierre Pilon et résolu à l'unanimité des membres présents

QUE pendant la période du 30 août au 10 décembre 2010, madame Louise Boivin continue de travailler, pour assurer la coordination de son service et le suivi de certains dossiers, en moyenne de 7 à 8 heures par semaine pour lesquelles elle sera rémunérée conformément à son traitement salarial et aux conditions de travail établies à la politique de travail du personnel cadre qui lui demeure applicable;

QU'à la fin de ce congé, madame Boivin revienne à plein temps au poste qu'elle occupait avant son début;

QUE la MRC des Laurentides nomme, pour la période du 9 août au 10 décembre 2010, madame Josiane Alarie en tant que secrétaire-trésorière adjointe pour accomplir temporairement les tâches et responsabilités reliées au greffe, et fixe sa rémunération à l'échelon 1 de la classe « gestion 1 » de l'échelle salariale du personnel cadre, le tout selon la politique de travail du personnel cadre qui lui est applicable durant cette période;

QUE le remplacement de madame Karine Sigouin au poste de secrétaire administrative soit prolongé jusqu'au 10 décembre 2010.

**ADOPTÉE**

**5.2 Rés. CA 5029-2010**

**Fin de probation du directeur du service de l'évaluation**

CONSIDÉRANT QU'aux termes de la résolution numéro 2009.10.4629 l'embauche de monsieur Richard Dunn à titre de directeur du service de l'évaluation était assujettie à une période de probation de 6 mois;

CONSIDÉRANT QUE durant cette période, les objectifs de la MRC des Laurentides à l'égard du directeur du service d'évaluation ont été rencontrés;

POUR CES MOTIFS, il est proposé par le préfet Ronald Provost, appuyé par le conseiller Bernard Lapointe et résolu à l'unanimité des membres présents

QUE sur recommandation favorable du directeur général, le comité administratif recommande au conseil des maires de confirmer l'embauche de monsieur Richard Dunn au poste de directeur du service de l'évaluation.

**ADOPTÉE**

**Procès-verbal du Comité administratif de la  
Municipalité régionale de comté des Laurentides**

**5.3 Rés. CA 5030-2010**

**Embauche d'une technicienne à la comptabilité**

CONSIDÉRANT QUE la MRC des Laurentides et la section locale 2817 du Syndicat canadien de la fonction publique (SCFP) ont convenu d'abolir le poste de commis comptable pour un poste de technicien à la comptabilité afin de répondre aux besoins réévalués du service des finances;

CONSIDÉRANT QU'aucune candidature n'a été déposée à l'expiration du délai suite à l'affichage interne le 19 février 2010 d'un poste de technicien à la comptabilité;

CONSIDÉRANT QUE suite à l'offre d'emploi publiée dans les journaux le 25 février 2009 et l'analyse des candidatures reçues, le comité de sélection a complété le processus et effectué ses recommandations;

POUR CES MOTIFS, il est proposé par le conseiller Bernard Lapointe, appuyé par le conseiller Steven Larose et résolu à l'unanimité des membres présents

QUE la MRC des Laurentides embauche madame Claude Piché, en date du 1<sup>er</sup> juin 2010, à titre de technicienne à la comptabilité, poste de classe 10, échelon 3 et en tant que salarié régulier conditionnellement à l'accomplissement de la période d'essai, le tout selon les termes de la convention collective en vigueur.

**ADOPTÉE**

**5.4 Rés. CA 5031-2010**

**Report du congé du 1<sup>er</sup> juillet 2010**

CONSIDÉRANT QUE l'article 20.02 de la convention collective permet de déplacer un jour de fête chômée et payée, sur entente écrite des parties;

CONSIDÉRANT la demande de la section locale 2817 du SCFP de déplacer le 1<sup>er</sup> juillet 2010 au 2 juillet 2010, permettant ainsi aux employés d'allonger la fin de semaine;

CONSIDÉRANT QUE le jeudi 1<sup>er</sup> juillet sera alors travaillé;

POUR CES MOTIFS, il est proposé par le conseiller Steven Larose, appuyé par le préfet Ronald Provost et résolu à l'unanimité des membres présents

QUE le directeur général soit autorisé à signer une entente avec la section locale 2817 du Syndicat canadien de la fonction publique (SCFP) afin de déplacer le congé férié du 1<sup>er</sup> juillet 2010 au 2 juillet 2010.

**ADOPTÉE**

**5.5 Rés. CA 5032-2010**

**Montant forfaitaire à Chantal Giroux**

CONSIDÉRANT QU'aux termes de l'entente intervenue suite au dépôt d'une requête en interprétation et statut de salariés, la fonction d'adjoint en aménagement du territoire occupée par madame Chantale Giroux a été considéré comme un emploi couvert et régi par l'unité de négociation visée au certificat d'accréditation de la section locale 2817 du SCFP;

CONSIDÉRANT QUE dans le cadre de la négociation de la convention collective, l'employeur a signifié au SCFP qu'il n'était pas opportun de créer une fonction d'urbaniste tel qu'il avait été envisagé mais de conserver la fonction existante de spécialiste en aménagement et développement du territoire ;

CONSIDÉRANT les répercussions de ces changements sur les tâches et le statut de madame Chantal Giroux;

POUR CES MOTIFS, il est proposé par le préfet Ronald Provost, appuyé par le conseiller Bernard Lapointe et résolu à l'unanimité des membres présents

**Procès-verbal du Comité administratif de la  
Municipalité régionale de comté des Laurentides**

QUE le comité administratif accorde un montant forfaitaire à madame Giroux équivalant à 2% du salaire brut pour chacune des années 2009 et 2010.

**ADOPTÉE**

**5.6 Rés. CA 5033-2010**  
**Postes d'inspecteur-calculateur grade 2**

CONSIDÉRANT les négociations intervenues entre le directeur général et les représentants de la section locale 2817 du Syndicat canadien de la fonction publique;

POUR CE MOTIF, il est proposé par le conseiller Bernard Lapointe, appuyé par le conseiller Pierre Pilon et résolu à l'unanimité des membres présents

QUE le comité administratif ratifie l'affectation de messieurs André Martin et David Vincent aux postes de technicien étude de marché – analyste-rechercheur pour la période du 11 janvier au 30 mars 2010;

QUE le comité administratif entérine la signature par le directeur général de l'entente no. 3 intervenue avec la section locale 2817 du Syndicat canadien de la fonction publique portant sur la création de la fonction d'inspecteur-calculateur grade 2;

QUE sur recommandation du directeur du service de l'évaluation, le comité administratif accorde respectivement à messieurs André Martin et David Vincent une promotion au poste d'inspecteur-calculateur grade 2, et ce, à partir du 1<sup>er</sup> avril 2010.

**ADOPTÉE**

**5.7 Rés. CA 5034-2010**  
**Demande de congé sans solde d'André Martin**

CONSIDÉRANT la demande de congé sans solde déposée par monsieur André Martin pour une durée d'un an afin de pouvoir travailler durant cette période à la MRC de Matawinie;

CONSIDÉRANT la formation donnée dernièrement à monsieur Martin pour qu'il soit en mesure d'effectuer les inspections commerciales et la promotion qui s'en est suivie;

CONSIDÉRANT les difficultés à recruter des inspecteurs;

POUR CES MOTIFS, il est proposé par le conseiller Steven Larose, appuyé par le préfet Ronald Provost et résolu à l'unanimité des membres présents

QUE le comité administratif refuse la demande de congé sans solde de monsieur André Martin.

**ADOPTÉE**

**5.8 Rés. CA 5035-2010**  
**Embauche d'étudiants**

CONSIDÉRANT QUE certains besoins ponctuels du service de l'évaluation pourraient être rencontrés par l'embauche d'étudiants;

CONSIDÉRANT QUE madame Éloïse Bertrand et monsieur Reshad Amani font des études collégiales en technologie de l'estimation et de l'évaluation en bâtiment;

CONSIDÉRANT QUE monsieur Amani bénéficie du programme « Alternance Travail-Études » du Collège Montmorency pour les premières semaines de mai;

CONSIDÉRANT QU'ils seront en mesure d'accomplir différentes tâches reliées au travail du service de l'évaluation dès leur entrée en fonction;

POUR CES MOTIFS, il est proposé par le conseiller Pierre Pilon, appuyé par le conseiller Bernard Lapointe et résolu à l'unanimité des membres présents

**Procès-verbal du Comité administratif de la  
Municipalité régionale de comté des Laurentides**

QUE sur recommandation du directeur du service de l'évaluation, le comité administratif embauche, pour la période du 19 mai 2010 au 4 septembre 2010 inclusivement, madame Éloïse Bertrand à titre de salariée « étudiant », rémunérée au taux de la classe 1, échelon 1, le tout selon les modalités prévues à la convention collective actuellement en vigueur;

QUE sur recommandation du directeur du service de l'évaluation, le comité administratif embauche monsieur Reshad Amani, à titre de salarié « étudiant », rémunéré au taux de la classe 1, échelon 1, à temps partiel pour la période du 4 mai au 22 mai 2010 et à temps plein du 23 mai au 4 septembre 2010 inclusivement, le tout selon les modalités prévues à la convention collective actuellement en vigueur;

QUE le directeur général ou à défaut la directrice du service juridique et des communications soient autorisés à signer une entente avec la section locale 2817 du SCFP concernant la durée du travail à temps partiel de monsieur Reshad Amani.

**ADOPTÉE**

**6. Conformité au schéma d'aménagement révisé**

**6.1 Rés. CA 5036-2010**

**Approbation du règlement n<sup>o</sup>2008-007, municipalité de Lac-Tremblant-Nord**

CONSIDÉRANT QUE la municipalité de Lac-Tremblant-Nord, conformément à l'article 137.2 de la *Loi sur l'aménagement et l'urbanisme*, a transmis pour approbation son règlement n<sup>o</sup>2008-007 visant à ajuster les dimensions et le nombre de bâtiments accessoires et à prescrire des dispositions relatives à l'éclairage extérieur;

CONSIDÉRANT la recommandation du service de la planification du territoire suite à l'analyse du règlement soumis;

POUR CES MOTIFS, il est proposé par le conseiller Steven Larose, appuyé par le conseiller Bernard Lapointe et résolu à l'unanimité des membres présents

QU'en raison de sa conformité aux objectifs du schéma d'aménagement révisé de la MRC des Laurentides et aux dispositions du document complémentaire, le comité administratif de la MRC des Laurentides approuve le règlement numéro 2008-007 modifiant le règlement de zonage (numéro 52-95) de la municipalité de Lac-Tremblant-Nord.

**ADOPTÉE**

**6.2 Rés. CA 5037-2010**

**Approbation du règlement n<sup>o</sup>2009-U51, ville de Sainte-Agathe-des-Monts**

CONSIDÉRANT QUE la ville de Sainte-Agathe-des-Monts, conformément à l'article 137.2 de la *Loi sur l'aménagement et l'urbanisme*, a transmis son règlement n<sup>o</sup> 2009-U51 sur l'application et l'administration des règlements d'urbanisme;

CONSIDÉRANT la recommandation du service de la planification du territoire suite à l'analyse du règlement soumis;

POUR CES MOTIFS, il est proposé par le conseiller Steven Larose, appuyé par le conseiller Bernard Lapointe et résolu à l'unanimité des membres présents

QU'en raison de sa conformité aux objectifs du schéma d'aménagement révisé de la MRC des Laurentides et aux dispositions du document complémentaire, le comité administratif de la MRC des Laurentides approuve le règlement n<sup>o</sup> 2009-U51 de la ville de Sainte-Agathe-des-Monts remplaçant les anciens règlements n<sup>o</sup> 2002-U21 des secteurs centre et sud et n<sup>o</sup> 90-11 du secteur nord.

**ADOPTÉE**

**6.3 Rés. CA 5038-2010**

**Approbation du règlement n<sup>o</sup>2009-U52, ville de Sainte-Agathe-des-Monts**

**Procès-verbal du Comité administratif de la  
Municipalité régionale de comté des Laurentides**

CONSIDÉRANT QUE la ville de Sainte-Agathe-des-Monts, conformément à l'article 137.2 de la *Loi sur l'aménagement et l'urbanisme*, a transmis son règlement n<sup>o</sup> 2009-U52 relatif à l'article 116 de la *Loi sur l'aménagement et l'urbanisme*;

CONSIDÉRANT la recommandation du service de la planification du territoire suite à l'analyse du règlement soumis;

POUR CES MOTIFS, il est proposé par le conseiller Steven Larose, appuyé par le conseiller Bernard Lapointe et résolu à l'unanimité des membres présents

QU'en raison de sa conformité aux objectifs du schéma d'aménagement révisé de la MRC des Laurentides et aux dispositions du document complémentaire, le comité administratif de la MRC des Laurentides approuve le règlement n<sup>o</sup> 2009-U52 de la ville de Sainte-Agathe-des-Monts remplaçant les anciens règlements n<sup>o</sup> 2002-U22 des secteurs centre et sud et n<sup>o</sup> 90-11 du secteur nord.

**ADOPTÉE**

**6.4 Rés. CA 5039-2010**

**Approbation du règlement n<sup>o</sup>2009-U55, ville de Sainte-Agathe-des-Monts**

CONSIDÉRANT QUE la ville de Sainte-Agathe-des-Monts, conformément à l'article 137.2 de la *Loi sur l'aménagement et l'urbanisme*, a transmis son règlement n<sup>o</sup> 2009-U55 de construction;

CONSIDÉRANT la recommandation du service de la planification du territoire suite à l'analyse du règlement soumis;

POUR CES MOTIFS, il est proposé par le conseiller Steven Larose, appuyé par le conseiller Bernard Lapointe et résolu à l'unanimité des membres présents

QU'en raison de sa conformité aux objectifs du schéma d'aménagement révisé de la MRC des Laurentides et aux dispositions du document complémentaire, le comité administratif de la MRC des Laurentides approuve le règlement n<sup>o</sup> 2009-U55 de la ville de Sainte-Agathe-des-Monts remplaçant les anciens règlements n<sup>o</sup> 2002-U25 des secteurs centre et sud et n<sup>o</sup> 90-14 du secteur nord.

**ADOPTÉE**

**6.5 Rés. CA 5040-2010**

**Approbation du règlement n<sup>o</sup>2009-U56, ville de Sainte-Agathe-des-Monts**

CONSIDÉRANT QUE la ville de Sainte-Agathe-des-Monts, conformément à l'article 137.2 de la *Loi sur l'aménagement et l'urbanisme*, a transmis son règlement n<sup>o</sup> 2009-U56 sur les plans d'implantation et d'intégration architecturale;

CONSIDÉRANT la recommandation du service de la planification du territoire suite à l'analyse du règlement soumis;

POUR CES MOTIFS, il est proposé par le conseiller Steven Larose, appuyé par le conseiller Bernard Lapointe et résolu à l'unanimité des membres présents

QU'en raison de sa conformité aux objectifs du schéma d'aménagement révisé de la MRC des Laurentides et aux dispositions du document complémentaire, le comité administratif de la MRC des Laurentides approuve le règlement n<sup>o</sup> 2009-U56 de la ville de Sainte-Agathe-des-Monts remplaçant les anciens règlements n<sup>o</sup> 2002-U26 des secteurs centre et sud et n<sup>os</sup> 2000-11, 2000-18, 2003-U47, 2004-U46-1, 2008-U48 et 2009-U49 du secteur nord.

**ADOPTÉE**

**6.6 Rés. CA 5041-2010**

**Approbation du règlement n<sup>o</sup>2009-U58, ville de Sainte-Agathe-des-Monts**

**Procès-verbal du Comité administratif de la  
Municipalité régionale de comté des Laurentides**

CONSIDÉRANT QUE la ville de Sainte-Agathe-des-Monts, conformément à l'article 137.2 de la *Loi sur l'aménagement et l'urbanisme*, a transmis son règlement n<sup>o</sup> 2009-U58 sur les usages conditionnels;

CONSIDÉRANT la recommandation du service de la planification du territoire suite à l'analyse du règlement soumis;

POUR CES MOTIFS, il est proposé par le conseiller Steven Larose, appuyé par le conseiller Bernard Lapointe et résolu à l'unanimité des membres présents

QU'en raison de sa conformité aux objectifs du schéma d'aménagement révisé de la MRC des Laurentides et aux dispositions du document complémentaire, le comité administratif de la MRC des Laurentides approuve le règlement n<sup>o</sup> 2009-U58 remplaçant l'ancien règlement n<sup>o</sup> 2003-U28 des secteurs centre et sud.

**ADOPTÉE**

**6.7 Rés. CA 5042-2010**

**Approbation du règlement de remplacement n<sup>o</sup>2009-U50, ville de Sainte-Agathe-des-Monts**

CONSIDÉRANT la désapprobation du règlement de plan d'urbanisme numéro 2009-U50 de la ville de Sainte-Agathe-des-Monts par le conseil de la MRC des Laurentides aux termes de la résolution numéro 2009.11.4687 adoptée à la séance du 25 novembre 2009;

CONSIDÉRANT QUE la ville de Sainte-Agathe-des-Monts se devait de remplacer ce règlement par un règlement conforme aux objectifs et aux dispositions du schéma d'aménagement révisé de la MRC des Laurentides;

CONSIDÉRANT QUE la ville de Sainte-Agathe-des-Monts, conformément à l'article 109.6 de la *Loi sur l'aménagement et l'urbanisme*, a transmis son règlement de plan d'urbanisme de remplacement n<sup>o</sup> 2009-U50;

CONSIDÉRANT la recommandation du service de la planification du territoire suite à l'analyse du règlement soumis;

POUR CES MOTIFS, il est proposé par le conseiller Steven Larose, appuyé par le conseiller Bernard Lapointe et résolu à l'unanimité des membres présents

QU'en raison de sa conformité aux objectifs du schéma d'aménagement révisé de la MRC des Laurentides et aux dispositions du document complémentaire, le comité administratif de la MRC des Laurentides approuve le règlement de plan d'urbanisme de remplacement n<sup>o</sup> 2009-U50 remplaçant les anciens règlements de plan d'urbanisme applicables sur le territoire de la ville de Sainte-Agathe-des-Monts.

**ADOPTÉE**

**6.8 Rés. CA 5043-2010**

**Approbation du règlement de remplacement n<sup>o</sup>2009-U53, ville de Sainte-Agathe-des-Monts**

CONSIDÉRANT la désapprobation du règlement de zonage numéro 2009-U53 de la ville de Sainte-Agathe-des-Monts par le conseil de la MRC des Laurentides aux termes de la résolution numéro 2009.11.4688 adoptée à la séance du 25 novembre 2009;

CONSIDÉRANT QUE la ville de Sainte-Agathe-des-Monts se devait de remplacer ce règlement par un règlement conforme aux objectifs et aux dispositions du schéma d'aménagement révisé de la MRC des Laurentides;

CONSIDÉRANT QUE la ville de Sainte-Agathe-des-Monts, conformément à l'article 137.2 de la *Loi sur l'aménagement et l'urbanisme*, a transmis son règlement de remplacement n<sup>o</sup> 2009-U53 de zonage;

CONSIDÉRANT la recommandation du service de la planification du territoire suite à

**Procès-verbal du Comité administratif de la  
Municipalité régionale de comté des Laurentides**

l'analyse du règlement soumis;

POUR CES MOTIFS, il est proposé par le conseiller Steven Larose, appuyé par le conseiller Bernard Lapointe et résolu à l'unanimité des membres présents

QU'en raison de sa conformité aux objectifs du schéma d'aménagement révisé de la MRC des Laurentides et aux dispositions du document complémentaire, le comité administratif de la MRC des Laurentides approuve le règlement de zonage de remplacement n<sup>o</sup> 2009-U53 remplaçant les anciens règlements de zonage applicables sur le territoire de la ville de Sainte-Agathe-des-Monts.

**ADOPTÉE**

**6.9 Rés. CA 5044-2010**

**Approbation du règlement de remplacement n<sup>o</sup>2009-U54, ville de Sainte-Agathe-des-Monts**

CONSIDÉRANT la désapprobation du règlement de lotissement numéro 2009-U54 de la ville de Sainte-Agathe-des-Monts par le conseil de la MRC des Laurentides aux termes de la résolution numéro 2009.11.4688 adoptée à la séance du 25 novembre 2009;

CONSIDÉRANT QUE la ville de Sainte-Agathe-des-Monts se devait de remplacer ce règlement par un règlement conforme aux objectifs et aux dispositions du schéma d'aménagement révisé de la MRC des Laurentides;

CONSIDÉRANT QUE la ville de Sainte-Agathe-des-Monts, conformément à l'article 137.2 de la *Loi sur l'aménagement et l'urbanisme*, a transmis son règlement de lotissement de remplacement n<sup>o</sup> 2009-U54;

CONSIDÉRANT la recommandation du service de la planification du territoire suite à l'analyse du règlement soumis;

POUR CES MOTIFS, il est proposé par le conseiller Steven Larose, appuyé par le conseiller Bernard Lapointe et résolu à l'unanimité des membres présents

QU'en raison de sa conformité aux objectifs du schéma d'aménagement révisé de la MRC des Laurentides et aux dispositions du document complémentaire, le comité administratif de la MRC des Laurentides approuve le règlement de lotissement de remplacement n<sup>o</sup> 2009-U54 remplaçant les anciens règlements de lotissement applicables sur le territoire de la ville de Sainte-Agathe-des-Monts.

**ADOPTÉE**

**6.10 Rés. CA 5045-2010**

**Approbation du règlement n<sup>o</sup>500, municipalité de Val-Morin**

CONSIDÉRANT QUE la municipalité de Val-Morin, conformément à l'article 137.2 de la *Loi sur l'aménagement et l'urbanisme*, a transmis pour approbation son règlement n<sup>o</sup> 500 visant la création des zones P2-5, R2-10, R2-11, R2-12 et la modification de la délimitation des zones C1-2, R2-3 et R3-13;

CONSIDÉRANT la recommandation du service de la planification du territoire suite à l'analyse du règlement soumis;

POUR CES MOTIFS, il est proposé par le conseiller Steven Larose, appuyé par le conseiller Bernard Lapointe et résolu à l'unanimité des membres présents

QU'en raison de sa conformité aux objectifs du schéma d'aménagement révisé de la MRC des Laurentides et aux dispositions du document complémentaire, le comité administratif de la MRC des Laurentides approuve le règlement numéro 500 modifiant le règlement de zonage (numéro 360) de la municipalité de Val-Morin.

**ADOPTÉE**

**Procès-verbal du Comité administratif de la  
Municipalité régionale de comté des Laurentides**

**7. Rés. CA 5046-2010**  
**Pacte rural 2007-2014 : présentation des projets**

CONSIDÉRANT QU'après analyse des projets, la coordonnatrice au développement rural et municipal a émis une recommandation favorable pour neuf projets présentés par les municipalités dans le cadre du pacte rural 2007-2014, dont copie des fiches de recommandation (PACL 10-10 et 10-20 à 10-27) a été remise aux membres du comité administratif préalablement à la séance;

CONSIDÉRANT QU'après analyse des projets, la coordonnatrice au développement rural et municipal a émis une recommandation favorable pour onze projets présentés par les organismes à but non lucratif dans le cadre du pacte rural 2007-2014, dont copie des fiches de recommandation (PACL 10-01, 10-03, 10-04, 10-06, 10-08, 10-11, 10-12, 10-13 et 10-17 à 10-19) a été remise aux membres du comité administratif préalablement à la séance;

POUR CES MOTIFS, il est proposé par le conseiller Bernard Lapointe, appuyé par le conseiller Steven Larose et résolu à l'unanimité des membres présents

QUE le comité administratif recommande au conseil des maires :

- a) de financer les neuf projets municipaux présentés dans le cadre du pacte rural 2007-2014 qui obtiendront un financement total de 251 897\$ pour des investissements totaux projetés de l'ordre de 829 757\$;
- b) de financer onze des dix-huit projets en provenance de divers organismes dans le cadre du pacte rural 2007-2014, projets qui obtiendront un financement total de 35 000\$ via le pacte rural pour des investissements totaux projetés de l'ordre de 201 320\$.

**ADOPTÉE**

**8. Rés. CA 5047-2010**  
**Nomination d'un représentant aux deux tables de gestion intégrée des ressources et du territoire (TGIRT)**

CONSIDÉRANT QUE la Conférence régionale des élus (CRÉ) des Laurentides a mandaté la Commission des ressources naturelles du territoire des Laurentides (CRNTL) pour mettre en place deux tables de gestion intégrée des ressources et du territoire (TGIRT);

CONSIDÉRANT QUE la CRNTL recommande de déléguer un représentant qui maîtrise bien les mécanismes de gestion de planification des ressources naturelles;

POUR CES MOTIFS, il est proposé par le préfet Ronald Provost, appuyé par le conseiller Bernard Lapointe et résolu à l'unanimité des membres présents

QUE le comité administratif désigne, à titre de représentant de la MRC des Laurentides, son coordonnateur en foresterie pour agir au sein des tables de gestion intégrée des ressources et du territoire (TGIRT).

**ADOPTÉE**

**9. Rés. CA 5048-2010**  
**Appui à La coopérative forestière de la Petite Nation**

CONSIDÉRANT QUE *La Coopérative forestière de la Petite Nation* désire faire l'acquisition de la scierie appartenant à l'entreprise *Les Produits Forestiers B&B Inc*;

CONSIDÉRANT l'accord de la municipalité de La Minerve, où se situe cette scierie;

CONSIDÉRANT QUE ce projet d'acquisition de *La Coopérative forestière de la Petite Nation* permettra de maintenir les emplois liés à l'exploitation de la scierie;

CONSIDÉRANT QUE ce projet est admissible à une aide financière dans le cadre du

**Procès-verbal du Comité administratif de la  
Municipalité régionale de comté des Laurentides**

fonds de soutien aux territoires en difficulté;

POUR CES MOTIFS, il est proposé par le conseiller Bernard Lapointe, appuyé par le conseiller Pierre Pilon et résolu à l'unanimité des membres présents

QUE la MRC des Laurentides appuie le projet d'acquisition par *La Coopérative forestière de la Petite Nation* de la scierie de l'entreprise *Les Produits Forestiers B&B Inc.*

**ADOPTÉE**

**10. Gestion des matières résiduelles**

**10.1 Tricentris : représentant**

Le directeur général informe les membres du comité administratif que monsieur Michel Daniel a accepté de continuer à représenter la MRC des Laurentides.

**10.2 Rés. CA 5049-2010**

**Demande d'aide financière au « Fonds Écomunicipalité IGA »**

CONSIDÉRANT QUE les municipalités ont signé une charte sur la réduction des matières résiduelles s'engageant à être un citoyen responsable et un exemple pour ses contribuables;

CONSIDÉRANT QUE les municipalités du territoire de la MRC des Laurentides ont été invitées à participer et à obtenir les différents échelons du programme ICI ON RECYCLE;

CONSIDÉRANT QUE la mise en place d'îlots de récupération multi-matières dans les édifices municipaux constitue une mesure favorisée par le programme ICI ON RECYCLE;

CONSIDÉRANT QUE ce projet d'îlots de récupération multi-matières pourrait être admissible à un financement par le « Fonds Écomunicipalité IGA » qui privilégie les projets favorisant les 3RV dont les effets positifs sur l'environnement sont mesurables et durables;

POUR CES MOTIFS, il est proposé par le préfet Ronald Provost, appuyé par le conseiller Pierre Pilon et résolu à l'unanimité des membres présents

QUE la MRC des Laurentides présente une demande de financement au « Fonds Écomunicipalité IGA » pour un montant de 10 000\$ pour l'installation d'îlots de récupération multi-matières dans les édifices municipaux, auquel s'ajoute le coût de la main-d'œuvre pour un projet totalisant 12 000 \$;

QUE le directeur des services publics soit autorisé à produire cette demande et à signer les documents nécessaires pour donner effet à la présente.

**ADOPTÉE**

**10.3 Rés. CA 5050-2010**

**Ajout au contrat de collecte et de transport avec Les Services R.C. Miller Inc.**

CONSIDÉRANT la demande de la ville de Mont-Tremblant;

POUR CE MOTIF, il est proposé par le conseiller Pierre Pilon, appuyé par le conseiller Steven Larose et résolu à l'unanimité des membres présents

QUE la MRC des Laurentides autorise un addenda au contrat pour la collecte et le transport des matières résiduelles intervenu entre la MRC des Laurentides et l'entreprise *Les Services R.C. Miller Inc.* ayant pour objet ce qui suit :

**Procès-verbal du Comité administratif de la  
Municipalité régionale de comté des Laurentides**

- a) d'effectuer la location et l'installation des conteneurs ainsi que la collecte et le transport des matières résiduelles qui y sont contenues aux endroits suivants :
- un conteneur de 8 verges<sup>3</sup> pour les déchets solides à l'aréna de Mont-Tremblant au coût de location de 532,50 \$ par année, plus les taxes applicables, auquel s'ajoutent des frais de livraison de 100 \$;
  - un conteneur de 4 verges<sup>3</sup> pour les déchets solides pour les unités situées aux numéros civiques 101 à 107, chemin de la Pinède, au coût de location de 352, 50 \$ par année, plus les taxes applicables, auquel s'ajoutent des frais de livraison de 100 \$;
  - deux conteneurs de 4 verges<sup>3</sup> pour les déchets solides pour les unités situées aux numéros civiques 103 à 107, chemin de l'Érablière, au coût de location de 700 \$ par année pour les deux conteneurs, plus les taxes applicables, auquel s'ajoutent des frais de livraison de 100 \$;
  - deux conteneurs de 4 verges<sup>3</sup> pour les matières recyclables pour les unités situées aux numéros civiques 103 à 107, chemin de l'Érablière, au coût total de location de 1 000 \$ par année, plus les taxes applicables, auquel s'ajoutent des frais de livraison de 100 \$;
- b) d'effectuer l'achat et l'installation des conteneurs ainsi que la collecte et le transport des matières résiduelles qui y sont contenues aux endroits suivants :
- un conteneur de 8 verges<sup>3</sup> à chargement avant pour les déchets solides pour le Nansenhaus III , soit les unités situées aux numéros civiques 110 à 116, 120 à 126 et 130 à 136, rue Bondurand et les unités situées aux numéros civiques 102 à 108, 112 à 118 et 111 à 119, rue Nansen, au coût de 1 670,00 \$, plus les taxes applicables, auquel s'ajoutent des frais de livraison de 100 \$;
  - un conteneur de 8 verges<sup>3</sup> à chargement avant pour les déchets solides pour l'immeuble situé au 169, rue Harrisson, au coût de 1 670 \$, plus les taxes applicables, auquel s'ajoutent des frais de livraison de 100 \$;
- c) d'annuler la location du conteneur de 6 verges<sup>3</sup> pour les déchets solides utilisé pour l'immeuble situé au 40, chemin de Brébeuf, et le remplacer par l'achat et l'installation d'un conteneur de 10 verges<sup>3</sup> pour les déchets solides au coût de 1 930 \$, plus les taxes applicables, auquel s'ajoutent les frais d'enlèvement et de livraison au coût total de 100 \$;

QUE les frais reliés à la location ou l'achat de ces conteneurs soient facturés directement à la ville de Mont-Tremblant.

**ADOPTÉE**

**10.4 Rés. CA 5051-2010**  
**Remboursement RIRHL et service de récupération**

CONSIDÉRANT QU'un avis ministériel a prononcé officiellement la dissolution de la Régie intermunicipale de récupération des Hautes-Laurentides (RIRHL) constituée en vertu du décret du 12 juin 1997;

CONSIDÉRANT QUE, conformément à l'article 12 de l'entente intermunicipale relative à la constitution de cette régie, le partage de l'actif et du passif de la RIRHL a été effectué et qu'un montant de 294 929,38 \$ à cet effet a été transmis à la MRC des Laurentides pour le bénéfice des 13 municipalités membres de cette régie;

CONSIDÉRANT, par ailleurs, qu'aux termes de la résolution numéro CA 4880-2009 il a été résolu que les coûts liés à la mise en place et à l'opération de ces services établis pour un montant de 82 093,77 \$ soient payables à même les revenus provenant de la compensation pour la collecte sélective 2007;

CONSIDÉRANT QUE la Régie intermunicipale des déchets de la Rouge (RIDR) a pris à sa charge les coûts liés à la mise en place des services de récupération effectuée par la MRC des Laurentides au cours de l'année 2009;

POUR CES MOTIFS, il est proposé par le conseiller Pierre Pilon, appuyé par le

**Procès-verbal du Comité administratif de la  
Municipalité régionale de comté des Laurentides**

conseiller Bernard Lapointe et résolu à l'unanimité des membres présents

QUE le comité administratif autorise le remboursement aux municipalités concernées des montants relatifs à la dissolution pour les municipalités membres de la RIRHL selon le tableau de répartition soumis préalablement à la séance;

QUE pour le présent exercice financier, le comité administratif autorise le versement aux municipalités concernées des sommes engagées aux termes de la résolution numéro CA 4880-2009 pour les services de récupération, puisque celles-ci seront remboursées par la RIDR, selon la formule retenue pour le partage des compensations 2007 tel que présenté dans le tableau soumis aux membres du comité administratif préalablement à la séance.

**ADOPTÉE**

**11. Rés. CA 5052-2010**

**Achat d'un module de conversion pour la ville de Mont-Tremblant**

CONSIDÉRANT QUE l'incompatibilité entre le logiciel utilisé pour le traitement des taxes par la Ville de Mont-Tremblant et les logiciels utilisés par la MRC des Laurentides nécessite l'achat d'un module spécifique afin d'assurer le transfert des données;

CONSIDÉRANT QU'il a été convenu avec la Ville de Mont-Tremblant, seule bénéficiaire de ce service, qu'elle assumerait le coût du contrat d'entretien du nouveau logiciel pour lequel elle a émis un bon de commande (#26631);

POUR CES MOTIFS, il est proposé par le conseiller Steven Larose, appuyé par le conseiller Pierre Pilon et résolu à l'unanimité des membres présents

QU'à même les crédits budgétaires du poste 03-60000-800 « immobilisations », la MRC des Laurentides acquière de l'entreprise *Modellium Inc.* le module de conversion du logiciel de taxation PG-Mensys au coût de 4 690,00 \$, plus les taxes applicables;

QU'à même les crédits budgétaires du poste 02-19000-524 « entretien systèmes informatiques », la MRC des Laurentides octroie à l'entreprise *Modellium Inc.* le contrat d'entretien et de soutien des applications de ce module pour l'année 2010, au coût de 450,00 \$, plus les taxes applicables;

QUE la MRC des Laurentides réclame à la Ville de Mont-Tremblant le remboursement du coût dudit contrat d'entretien.

**ADOPTÉE**

**12. Services techniques en réseautique et en informatique : processus d'appel d'offres**

Afin de poursuivre le projet de rehaussement du réseau, de l'implantation des SAN et des solutions de stockage tel qu'autorisé dans le cadre du programme triennal d'immobilisation en réseautique et en informatique, des contrats de services devront prochainement être octroyés. De même, il faudra prévoir des contrats d'entretien et de soutien de ces technologies. Selon les règles applicables, des appels d'offres devront être effectués, selon les spécificités et les besoins.

**13. Rés. CA 5053-2010**

**Demande d'appui de la ville de Sainte-Agathe-des-Monts : projet Sainte-Agathe en feu**

Il est proposé par le préfet Ronald Provost, appuyé par le conseiller Steven Larose et résolu à l'unanimité des membres présents

QUE la MRC des Laurentides appuie la demande d'aide financière déposée par la Ville de Sainte-Agathe-des-Monts auprès de la Conférence régionale des élus (CRÉ) des Laurentides pour son projet «Sainte-Agathe en feu», pour un montant maximal de 50 000 \$.

**Procès-verbal du Comité administratif de la  
Municipalité régionale de comté des Laurentides**

**ADOPTÉE**

**14. Rés. CA 5054-2010  
Mini-jeux d'été**

CONSIDÉRANT l'offre d'un forfait « clé en main » pour la coordination de mini-jeux d'été destinés aux jeunes de 6 à 12 ans de notre territoire visant à soutenir le développement d'habitudes aux activités physiques non compétitives chez les jeunes de la MRC des Laurentides;

CONSIDÉRANT le succès de cet événement au cours des dernières années;

POUR CES MOTIFS, il est proposé par le conseiller Steven Larose, appuyé par le préfet Ronald Provost et résolu à l'unanimité des membres présents

QU'à même les crédits du poste budgétaire 02-13000-419 « honoraires professionnels », le comité administratif renouvelle le mandat pour l'organisation des « Mini-jeux d'été 2010 » par Loisirs Laurentides, au coût de 9 000 \$, plus les taxes applicables;

QUE ces jeux se tiennent sur le territoire de la ville de Sainte-Agathe-des-Monts ou, à défaut, celui de la municipalité de Labelle.

**ADOPTÉE**

**15. Varia**

**15.1 Rés. CA 5055-2010  
Confirmation du mandat à Rousseau Lefebvre Inc.**

CONSIDÉRANT QUE dans le cadre des responsabilités qui lui seront déléguées pour la gestion des baux de villégiature, la MRC des Laurentides désire se doter d'un outil de planification des projets de villégiature pour encadrer le développement des terres publiques sur son territoire;

CONSIDÉRANT QUE la MRC des Laurentides a reçu la confirmation de son admissibilité à une subvention du Fonds municipal vert suite au dépôt de son projet de candidature pour l'élaboration d'un guide de décision, de planification et de réalisation de projets de villégiature verte;

CONSIDÉRANT QUE les municipalités devront être consultées pour connaître leurs besoins, définir leur vision de développement ainsi que les clientèles visées;

CONSIDÉRANT la résolution numéro CA 5013-2010;

POUR CES MOTIFS, il est proposé par le conseiller Bernard Lapointe, appuyé par le conseiller Steven Larose et résolu à l'unanimité des membres présents

QUE la MRC des Laurentides confirme le mandat octroyé à la firme *Rousseau Lefebvre inc.* pour déposer au nom de celle-ci une demande d'aide financière détaillée (partie B) dans le cadre du volet « Études de faisabilité et essais sur le terrain » du Fonds municipal vert pour son projet intitulé « Villégiature - Vert Laurentides » visant à élaborer des modèles de villégiature écologique types, permettant aux municipalités, aux gestionnaires de terrains publics et privés, aux promoteurs et aux constructeurs d'avoir un guide de décision, de planification et de réalisation des projets de villégiature verte.

**ADOPTÉE**

**15.2 Rés. CA 5056-2010  
Inauguration du quartier général de la Sûreté du Québec**

Il est proposé par le conseiller Bernard Lapointe, appuyé par le conseiller Pierre Pilon et résolu à l'unanimité des membres présents

**Procès-verbal du Comité administratif de la  
Municipalité régionale de comté des Laurentides**

QUE le comité administratif autorise la dépense, incluant l'hébergement et les frais de déplacement, pour la représentation de la MRC des Laurentides lors de l'inauguration du quartier général de la Sûreté du Québec par le préfet suppléant et président du comité de sécurité publique, monsieur Steven Larose.

**ADOPTÉE**

**15.3 Rés. CA 5057-2010  
Forêt de proximité**

CONSIDÉRANT QUE dans le cadre du projet de développement des municipalités rurales forestières sur la base d'un concept de forêt de proximité initié par la MRC des Laurentides aux termes de la résolution numéro CA 5012-2010, les municipalités devront faire la démonstration au ministre des Ressources naturelles et de la Faune qu'elles seront en mesure de mettre en œuvre ce concept;

POUR CE MOTIF, il est proposé par le préfet Ronald Provost, appuyé par le conseiller Pierre Pilon et résolu à l'unanimité des membres

QUE la MRC des Laurentides convoque les quatorze municipalités concernées par les terres publiques afin de réfléchir à l'élaboration du concept et définir les moyens de mise en œuvre.

**ADOPTÉE**

**16. Période de questions**

Aucune question n'est présentée.

**17. Rés. CA 5058-2010  
Levée de la séance**

Il est proposé par le conseiller Bernard Lapointe, appuyé par le conseiller Pierre Pilon et résolu à l'unanimité des membres présents

QUE la présente séance soit et est levée; il est 17h20.

**ADOPTÉE**

---

Ronald Provost, préfet

---

Michel Bélanger, directeur général